

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Liste des fournitures de soins des plaies

La liste des fournitures de soins des plaies a été mise à jour le 1^{er} avril 2016. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive et que le Programme des SSNA n'appuie pas nécessairement les produits et les marques qui y figurent. Cette liste permet aux fournisseurs d'ÉMFM de sélectionner le code de service approprié lorsqu'ils soumettent une demande d'autorisation préalable ou une demande de paiement pour fournitures pour soins des plaies.

Si le pansement requis par le bénéficiaire ne figure pas sur la liste ou si vous n'êtes pas certain du code de service à utiliser, n'hésitez pas à communiquer avec votre bureau régional de Santé Canada.

Cliquez sur le lien suivant pour consulter la liste mise à jour :
hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/provide-fournir/med-equip/criter/dressing-pansements-fra.php.

Changements apportés au fichier de prix des fournitures pour incontinence

Depuis le 1^{er} mai 2016, le Programme des SSNA a augmenté de 3,1 % le montant remboursé qui s'applique à certaines fournitures pour incontinence.

Nous conseillons aux fournisseurs d'indiquer les codes et les prix qui figurent dans les lettres de confirmation d'autorisation préalable reçues avant le 1^{er} mai 2016 lorsqu'ils soumettent des demandes de paiement à Express Scripts Canada. Le nouveau fichier de prix s'applique aux demandes d'autorisation préalable reçues le 1^{er} mai 2016 ou après cette date.

Les prix maximaux des fournitures pour incontinence qui s'appliqueront du 1^{er} mai 2016 au 31 mars 2017 sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

CODES DE SERVICE ET PRIX DES FOURNITURES POUR INCONTINENCE

ARTICLE	CODE	PRIX DANS LES PROVINCES
Couche/culotte d'incontinence, adulte, Petit ou Moyen	99401087	1,28 \$
Couche/culotte d'incontinence adulte, Grand ou T Grand	99401088	1,37 \$
Couche/culotte d'incontinence adulte, TTT Grand	99401089	1,56 \$
Couche à languette, adulte, Petit ou Moyen	99401090	1,02 \$
Couche à languette, adulte, Grand ou T Grand	99401091	1,25 \$
Couche à languette, adulte, TTT Grand	99401092	1,47 \$
Serviette d'incontinence, jetable	99400438	0,57 \$

Changement à la politique - Critères relatifs aux prescripteurs d'aides à la basse vision

Depuis le 1^{er} avril 2016, le Programme des SSNA accepte les ordonnances d'aide à la basse vision rédigées par des optométristes partout au Canada ainsi que les ordonnances rédigées par des techniciens en ophtalmologie ou des technologues médicaux qui travaillent à la *Stanton Territorial Health Authority* (STHA) dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

Changement à la politique - Infirmières auxiliaires autorisées reconnues comme évaluateurs d'oxygénothérapie

Le Programme des SSNA reconnaît désormais les évaluations d'oxygénothérapie effectuées par des infirmières auxiliaires autorisées dans les provinces et les Territoires où cette activité est permise dans le cadre de leurs normes professionnelles. Ces infirmières doivent avoir reçu la formation appropriée ou posséder l'expérience voulue en matière d'oxygénothérapie à domicile, tel que l'exige leur ordre professionnel.

Rapport annuel 2014-2015 du Programme des services de santé non assurés

Les fournisseurs peuvent consulter le Rapport annuel 2014-2015 du Programme des SSNA. Ce document présente des données nationales et régionales sur les bénéficiaires admissibles, ainsi que les données sur l'utilisation et les dépenses liées aux prestations du Programme. Ce rapport fait également état des travaux des SSNA en matière de sécurité des bénéficiaires. Pour lire le rapport annuel 2014-2015, cliquez sur le lien suivant : fr.provider.express-scripts.ca/documents/Annual_Report/2014-2015_NIHB_Annual_Report_FR.pdf.

Vous trouverez les coordonnées d'Express Scripts Canada ainsi que celles du Programme des SSNA à la dernière page du présent bulletin.

Sondage de l'Assemblée des Premières Nations à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA

Le Programme des SSNA collabore avec l'Assemblée des Premières Nations pour effectuer une évaluation conjointe du Programme. Notre objectif est de cerner et de mettre en œuvre des mesures qui amélioreront l'accès des bénéficiaires aux services et rendront le Programme des SSNA plus efficace. Dans le cadre de ce sondage, l'Assemblée des Premières Nations a créé des sondages Web visant à recueillir les commentaires des fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales qui offrent des services aux bénéficiaires des SSNA. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour participer au sondage à l'intention des fournisseurs des SSNA : health.afn.ca/en/highlights/general/nihb-medical-supplies-and-equipment (en anglais seulement).

RAPPELS

Exigences relatives aux ordonnances pour articles d'ÉMFM

Les ordonnances qui sont soumises aux bureaux régionaux de Santé Canada ou que les fournisseurs conservent dans le dossier du patient doivent contenir les renseignements ci-dessous.

- Date de l'ordonnance (la date de la télécopie n'est pas acceptée comme date de l'ordonnance)
- Signature manuscrite du prescripteur (un timbre ou une signature électronique ne sont pas acceptés, à moins que le prescripteur n'ait obtenu la permission du bureau régional relativement à ce type de signature)
- Nom et prénom complets du bénéficiaire
- Nom de l'article ou du service prescrit

Veuillez noter que le Programme des SSNA n'accepte pas les ordonnances qui ne sont pas rédigées pour un patient en particulier.

Si l'ordonnance sert à diriger le patient vers un autre professionnel de la santé, le type d'évaluation requis doit y être précisé, par exemple :

- L'ordonnance d'un médecin ou d'une infirmière praticienne aux fins d'évaluation du bénéficiaire par un ergothérapeute pour déterminer si ce dernier a besoin d'un fauteuil roulant, ainsi que formuler des recommandations à cet égard.
- L'ordonnance d'un audiologiste à l'intention d'un autre professionnel de la santé aux fins d'évaluation de l'ouïe ainsi que les recommandations à cet égard.

Peu importe le formulaire qui est utilisé, toutes les données indiquées ci-dessus doivent être fournies.

Les ordonnances télécopiées doivent contenir les **renseignements contenus sur le bordereau de télécopie**, c'est-à-dire la date d'envoi et les renseignements sur l'expéditeur.

Soumission de demandes de paiement et changement de propriétaire

Veuillez vous assurer que toutes les demandes de paiement ont été soumises aux fins de traitement **avant** d'effectuer les changements relatifs au propriétaire ou à la raison sociale d'une entreprise. Veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs si vous avez des questions sur les demandes de paiement en attente.

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention
des fournisseurs

***Veillez avoir votre numéro de fournisseur
sous la main.***

Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées - Services d'ÉMFM

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement pour ÉMFM

**Postez les demandes de paiement pour ÉMFM
à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
Demandes de paiement pour équipement médical
et fournitures médicales des SSNA
C. P. 1365, Succursale K
Toronto, ON M4P 3J4

Service des relations avec les
fournisseurs d'ÉMFM et ententes
avec les fournisseurs

*Chaque établissement d'ÉMFM doit être inscrit au
Programme des SSNA et disposer de son propre
numéro d'identification avant de pouvoir offrir
des services.*

**Télécopiez l'entente avec les fournisseurs
d'ÉMFM dûment remplie au
numéro de télécopieur sans frais : 1 855 622-0669**

Autre correspondance

**Postez toute autre correspondance
à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga, ON L5R 3G5

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du
site Web des fournisseurs et des demandes de
paiement du Programme des SSNA, ou
communiquez avec le Centre d'appels
à l'intention des fournisseurs

fr.provider.express-scripts.ca

PROGRAMME DES SSNA - SERVICES D'ÉMFM

Bureaux régionaux de Santé Canada

DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE Services d'ÉMFM

Alberta	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
Saskatchewan	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut/Yukon	1 888 332-9222

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS Services d'ÉMFM

Alberta	1 780 495-2694
	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 902 426-2656
	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
	1 514 283-1575
Saskatchewan	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut/Yukon	1 888 332-9222

Régie de la santé des Premières Nations

DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Colombie-Britannique*	1 888 299-9222
-----------------------	----------------

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Colombie-Britannique*	1 604 666-3331
	1 800 317-7878

*Ne s'applique qu'aux membres des Premières Nations qui
sont résidents de la Colombie-Britannique. Dans le cas des
non-résidents et des Inuits, veuillez communiquer
avec le bureau de la région de l'Alberta.